



PROJECT PART-FINANCED BY
THE EUROPEAN UNION

Nord Est **SUD** Ouest
INTERREG III C



Synthèse sur le cadre européen de soutien des projets de développement des produits et ressources des zones de montagne

Cécile Levret, Euromontana

Les principaux fonds utilisés - programmation 2007 - 2013



- FEADER/ EARDF dont l'initiative Leader
- FEDER/ ERDF dont la coopération territoriale européenne

FEADER – les axes concernés:

L'axe 1 : 'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier'

1/ mesures visant à restructurer et à **développer le capital physique** ainsi qu'à **promouvoir l'innovation** par entre autre :

- la coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies
- l'amélioration et le développement d'infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation

2/ des mesures visant à améliorer **la qualité de la production et des produits** :

- encouragement des agriculteurs à participer à des régimes de qualité alimentaire
- soutien des groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire

L'axe3 : 'qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie locale'

1/ aide à la création et au développement des microentreprises (< 10 pers et CA < 2 millions d'€).

2/ promotion des activités touristiques : petites infrastructures d'information, infrastructure récréative, et développement ou commercialisation de services touristiques

L'axe4 : Leader

Calendrier pour le Développement Rural

- Règlement CE 1698/2005 - **Sept. 2005**
- Orientations stratégiques de la Communauté - **Fev. 2006**
- Perspectives budgétaires : **PE - Juin 2006**
- Plans de stratégie nationale – validation informelle de la CE, **version finale – Oct. 2006** – un guide est proposé par la CE aux EM
- Programmes de développement rural (nationaux ou régionaux) – approuvé par la CE – **attendus début 2007**

FEDER - la politique de cohésion et l'approche territoriale

PRISE EN CONSIDERATION DES CARACTERISTIQUES TERRITORIALES SPECIFIQUES

Efficacité nécessite la prise en compte des besoins et des caractéristiques spécifiques des territoires tels que **les zones de montagne**

- Problèmes d'accessibilité et d'éloignement des grands marchés sont particulièrement vrais dans beaucoup de **zones de montagne** l'allocation des ressources en faveur de la priorité « compétitivité régionale et emploi » tiendra compte de cette réalité
- Malheureusement la majoration de la participation communautaire maximale pour les territoires à handicap géographique permanent a été supprimée

Les États membres devront s'assurer que les spécificités de ces régions sont prises en considération lors de l'affectation des ressources dans le cadre des programmes régionaux.

La politique de cohésion et les zones rurales



SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE DES ZONES RURALES

Cette politique vient en soutien des actions fournies par le FEADER.
Et par ailleurs, elle s'oriente vers:

- La garantie d'un niveau d'accès minimum aux **services d'intérêt général**
- Une approche intégrée de la qualité dans les zone rurales afin de tirer parti et préserver les atouts naturels et culturels et la biodiversité pour un impact positif sur le **secteur du tourisme**, sur les visiteurs et la population locale.
- L'investissement dans des **pôles de développement**

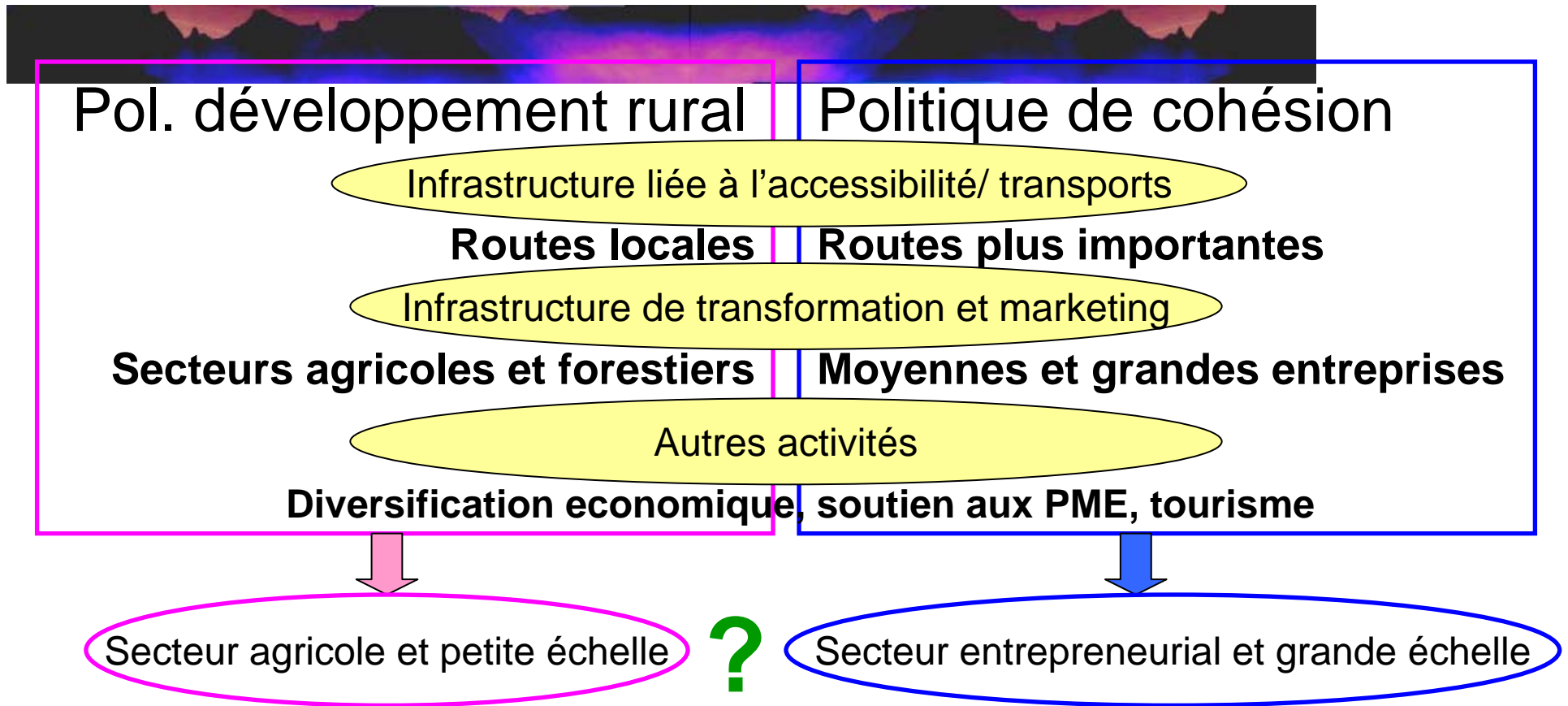
En d'autres termes, la politique de cohésion soutiendra l'abandon des activités traditionnelles en faveur d'une diversification de l'économie rurale.

Calendrier pour la politique de cohésion



- Règlement de la politique de cohésion – **Autour de l'été 2006**
- Orientations stratégiques de la CE – **pas encore terminées**
- Perspectives financières – **PE a validé le 4 avril**
- Cadre de référence stratégique national – **5 mois** après la validation des Orientations et **3 mois** pour validation informelle de la CE
 - Une priorité thématique
 - Une priorité territoriale
- Programmes opérationnels – **pas avant le début 2007**

En définitive, des risques de chevauchements...



La ligne de démarcation et mécanisme de coordination entre les actions soutenues par les différents fonds doivent être expliqués au niveau du plan stratégique national

Qu'est- ce qui peut être fait pour les produits de montagne?



- Dans la Politique de Développement Rural
 - L'axe 2... bien sûre
 - Mesures qualité: l'identification des signes de qualité pouvant bénéficier des soutiens ne doit pas être limitatif et doit permettre la prise en compte de l'identification montagne
- Dans la Politique de Cohésion:
 - Soutenir des priorités territoriales en faveur des zones de montagne
 - Soutenir des priorités thématiques importantes pour le développement des produits des zones de montagne
 - Veiller à ce que la démarcation des interventions des fonds FEDER/ FEADER ne rende pas difficile l'accès aux entreprises des zones rurales de taille petite et moyenne du secteur artisanal

Obj. 3: coopération territoriale



- Coop. Transfrontalière: orientations privilégiées sont:
 - Le développement urbain, rural et côtier et le développement de relations économiques et la mise en réseau des PME.
- Coop. Transnationale: orientation sur des priorités stratégiques:
 - la recherche et le développement,
 - la société de l'information,
 - l'environnement, la prévention des risques et la gestion intégrée de l'eau.
- Coop. Interregionale: financements assez réduits, donc:
 - encouragement à l'intégrer certaines mesures directement dans les programmes régionaux



- Merci pour votre attention